

- Règlement -

- Utilisation des Patins à Glace en Location -

Article 1 : Type de patins et utilisation

1. Patins requis : L'utilisation de patins de patinage artistique en cuir avec des lames

crantées est obligatoire pour patiner au sein du club.

2. Propriété des patins : Les patineurs peuvent utiliser leurs propres patins à glace ou

opter pour la location offerte par le club.

3. Séances d'essai : Pour les deux séances d'essai, des patins seront prêtés par Roannais

Agglomération.

Article 2 : Durée de la location

La location des patins à glace est valable pour la durée d'une saison sportive. Les patins sont

loués affûtés en début de saison.

Article 3 : Entretien et responsabilité

Les locataires sont responsables de l'entretien des patins à glace durant la période de location.

Un chèque de caution est requis lors de la location, non encaissé sauf en cas de non-respect du règlement. La caution est restituée à la fin de la location, selon l'état de restitution des

patins comparé à leur état initial et à l'usure d'une utilisation normale.

Article 4: Protection et stockage

1. Déplacements hors glace : Le port de protège-lames en plastique souple est

obligatoire pour tout déplacement hors de la glace. Ces protège-lames sont en vente

à partir de 14€ au bureau ou en ligne.

2. Stockage: Pour le stockage des patins à glace hors des temps d'entraînement,

l'utilisation de protège-lames en tissu éponge est obligatoire. Ces protège-lames sont

également en vente à partir de 14€ au bureau ou en ligne.

Ne laissez jamais les protège-lames en plastique souple sur les lames, car cela risque

de provoquer de la rouille.

3. Protection supplémentaire : Il est conseillé de porter des protège-bottines pour

protéger le cuir des patins. Ces protège-bottines sont disponibles à partir de 14€ au

bureau ou en ligne.

Article 5 : Maintenance

Un affûtage des patins est obligatoire en milieu de saison pour tous les groupes, à l'exception du groupe "Babies". Le coût de l'affûtage est de 5€.

Article 6 : Coût de la location

- 85€ pour les patineurs en club loisirs (babies, club 1 et club 2) de moins de 14 ans, les patineurs en initiation + et les adultes. Un chèque de caution de 250€ non encaissé sera demandé et restitué à la fin de la saison.
- 120€ pour les patineurs en pré-compétition (EDEA Overture). Un chèque de caution de 350€ non encaissé sera demandé et restitué à la fin de la saison.
- Pour les autres patineurs, l'achat de patins neufs ou d'occasion est nécessaire. L'achat est possible en ligne sur HelloAsso ou au bureau. Les patineurs peuvent venir au bureau pour connaître leur pointure avant l'acquisition.

Article 7 : Entretien des lames

Les lames des patins doivent être essuyées avec un chiffon microfibre après chaque utilisation. Ces chiffons floqués avec le logo du CRPA sont disponibles à l'achat au bureau pour 5€.

Article 8: Non-respect du règlement

Tout manquement aux consignes énoncées dans ce règlement peut entraîner l'encaissement de la caution.

Ce règlement est mis en place pour assurer le bon entretien et la durabilité des patins à glace et garantir une expérience optimale pour tous les utilisateurs.

Merci de respecter ces consignes

Signature du patineur majeur ou du représentant légal du patineur mineur